



## **BIEN ETRE :**

Une Ville amie des enfants s'engage à créer un cadre de vie favorable au bien-être de l'enfant et de l'adolescent. Elle est attentive à leurs conditions de vie matérielle mais aussi à leur niveau de satisfaction, à leurs aspirations. Le bien-être de l'enfant ou de l'adolescent peut être considéré comme le résultat tangible du respect de ses droits dans la vie de tous les jours.